



Correspondance de la Voix De l'Enfant

3ème Trimestre 2006

SOMMAIRE

Editorial..... p.1 à 2

Actualités.....p.2 à 4
*Assemblée Générale
Extraordinaire et Assemblée
Générale Ordinaire,
Semaine spéciale des Droits de
l'Enfant sur France 5
18, 19 et 20 novembre 2006
Comité de Pilotage SFR-VDE,
Colloque Ethique et Entreprise.*

*Actualités juridiques
Avis de la CNCDH sur la délin-
quance.*

Actualités Européennes et
Internationales..... p.5
*Liban,
Programme AGIS.*

Infos membres.....p.6 à 7
*Fonds d'Aide aux Programmes
Internationaux et Nationaux,
Activités des associations
membres.*

Nouveaux Membres.....p.8

Partenariats.....p.8

*Rédactrice en chef :
Martine Brousse*

*Rédaction et maquette :
Mylène Barra*

E D I T O R I A L

NOS ENFANTS ICI ET MAINTENANT...

Chronique d'une dépendance

La protection de l'enfance passe dans notre pays par une nécessaire révision des rapports que nous entretenons avec nos jeunes. Aussi déchirante qu'elle puisse être, elle est devenue indispensable.

Le dévouement à sa progéniture, qui assura dans le passé la force de la civilisation occidentale, fait aujourd'hui sa faiblesse.

Il était d'usage de privilégier en toutes circonstances les petits, de faire en sorte que l'enfance soit, d'une génération à l'autre, de moins en moins pénible puis, de plus en plus dorée. Qui pourrait y trouver à redire ? Quels parents refuseraient de choyer leurs enfants ?

Mais le monde a changé au point que la promesse rituelle qui accompagne chaque naissance : " Nous allons le gâter " contient à présent plus de mal que de bien. Le bien est évident : Vous allez le câliner, le protéger, l'entourer d'affection. Il faut le faire. Mais le mal est juste derrière, grandissant d'années en années. Vous allez le gaver, le pourrir, le submerger de présents inutiles. Et comme si cela ne suffisait pas, au nom du bonheur qu'il y a à donner, les grands parents, la famille, les amis, tous vont participer à un concours de libéralités d'autant plus âpre que la famille est plus modeste. Aujourd'hui, dès qu'il naît un petit, c'est l'assaut général, une compétition de cadeaux qui s'ouvre.

Faut-il donner pour exister ? C'est à croire ! Il me semble convenable d'analyser les conséquences à long terme de ces "largesses mécaniques" qui ont désormais valeur d'usage.

Notre monde ne nous appartient plus. La frénésie d'achat si préjudiciable à notre santé morale n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'ambitions affichées, de programmes réfléchis, de stratégies concertées. La publicité qui dénature l'information pour susciter le désir et le "marketing" qui transforme le désir en besoin, installent une dépendance. Nous voilà prisonniers dans la " maison du profit ". Et si nous sommes encore capables d'un peu de discernement pour nous-mêmes, nous ne le sommes plus pour nos enfants.

Le mal semble bénin : une peluche, un jouet, un C.D. après tout, c'est si peu. Erreur ! C'est ignorer la vulnérabilité des enfants pendant la période de construction psychique que de le croire. Jusqu'à six ans, et parfois au-delà, nos jeunes apprennent par l'exemple. Pour l'essentiel, ils imitent les adultes. C'est un simple "copié collé". Mais ce n'est ni le même papier, ni la même encre. On ne peut donc pas faire comme bon nous semble. Les enfants sont fragiles, ce ne sont pas des adultes en réduction. Le poids symbolique de l'offrande est consi-

La Voix De l'Enfant
B.P. 301

75464 Paris cedex 10

Tel : 01 40 22 04 22

Fax : 01 40 22 02 90

CCP 15 301 75 P Paris

E-mail : info@lavoixdelenfant.org

Site : www.lavoixdelenfant.org

Permanence Juridique Téléphonique le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30

Tél. : 01 40 22 03 05

Assistance Fugue : 7 jours sur 7

N° Clients SFR : 8649 ou N° long : 0800 97 86 49

dérable. L'argent a sur eux une formidable capacité de nuisance.

Toutes nos faiblesses, toutes nos falsifications sont enregistrées, elles handicapent durablement la construction de la personnalité des jeunes. Pire, nos enfants conditionnés, enrôlés par les grandes firmes, deviennent des vecteurs de la consommation. Le résultat est alarmant.

Ainsi l'enfance, qui dans de nombreux pays se perd par la misère et la souffrance est trop souvent polluée chez nous par l'abus de biens.

Nos enfants ne sont plus nos enfants. Ils sont dès la naissance condamnés à régner sur une famille asservie, dépendante et dépensante. Ils sont conduits à tyranniser des adultes prosternés, subjugués, soumis à l'obligation d'offrir.

A l'adolescence, pour un grand nombre, le mal est fait. Notre lâcheté a fait d'eux des princes sans couronne. Prisonniers de l'Avoir, bénéficiaires de plaisirs qu'ils n'avaient pas demandés, détenteurs de biens inutiles, acteurs de dépenses artificielles jusqu'à l'absurde, ils ont appris à n'exister qu'à travers ce qu'ils possèdent ou ce qu'ils gaspillent.

Ils vivent dans l'apparence. Leur monde est fait de connivences égoïstes, de paresse étudiées, de dandysme arrogant, de révoltes fugaces, d'insouciance blasée. Il est artificiel, fallacieux, fascinant et dangereux.

Rois sans autre pouvoir que leur jeunesse, inadaptés à notre société hiérarchisée, agressive et souvent injuste, ils refusent un combat auquel ils n'ont pas été préparés. Qui pourrait leur en vouloir ?

Le réveil est difficile, pour certains impossible. Ne vous étonnez pas si de nombreux adolescents choisissent la fuite. Elle peut prendre les formes les plus variées : de la fugue à la délinquance, de la dépression à la tentation suicidaire, de la révolte violente à l'alcoolisme et aux drogues. Qui pense alors qu'un poison discrètement instillé durant les premières années de leur vie a fini par détruire la plus belle de leurs qualités, celle qui commande toutes les autres : la force de caractère ? Comment qualifier nos imprudences, nos faiblesses ? Comment réagir ?

Les risques qu'innocemment nous faisons courir à nos enfants nous dépassent. On voit par là que le progrès scientifique et technique n'est pas sans effets pervers ; il nous condamne à l'exigence spirituelle et morale, faute de quoi nous ne pourrions plus protéger nos enfants.

Dr Georges BANGEMANN
Pédiatre et Administrateur de la Voix De l'Enfant

ACTUALITES DE LA VOIX DE L'ENFANT

Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 18 novembre 2006

Le Président Bernard Cordier et le Conseil d'Administration réuniront les associations membres en Assemblée Générale Extraordinaire pour apporter 2 modifications aux statuts.

Propositions :

1. création et définition d'une nouvelle catégorie de membres :
les "membres partenaires".
2. réflexion sur le "statut" de fait et non de droit de la Voix De l'Enfant : comme Fédération ou comme Association Fédérative. Le Président et le Conseil d'Administration présenteront une proposition pour une modification des statuts.

Une Assemblée Générale Ordinaire suivra pour délibérer sur l'affectation du résultat de l'Exercice 2005.

Semaine spéciale des Droits de l'Enfant sur France 5

Du lundi 20 au vendredi 24 novembre prochain sur France 5 à partir de 9h, l'émission Les Maternelles met à l'honneur les Droits de l'Enfant dans la rubrique "Grande discussion". Des thèmes comme l'intégration des enfants handicapés à l'école seront traités. Chaque jour, l'émission proposera aussi un épisode de la série documentaire "Mission : protéger les enfants". Enfin, une séquence spéciale présentera les diverses actions de la Voix De l'Enfant en présence des parrains et marraines des associations membres.

France 5 s'associe également aux 25 ans de la Voix De l'Enfant au cours d'une soirée exceptionnelle le mardi 21 novembre à 20h40 autour des documentaires "fictions" "Un Monde, des Enfants..."

18, 19 et 20 novembre 2006

Taïg Khris, Champion du Monde de rollers et Ambassadeur de la Voix De l'Enfant, vous invite pour une démonstration et une initiation au 1er étage de la Tour Eiffel.

Mise en place d'un comité de pilotage SFR / La Voix De l'Enfant



Partenaire de la Voix De l'Enfant depuis plus de 5 ans, SFR a décidé de renforcer son soutien aux actions de proximité menées en France par les associations de la Fédération.

A cet effet, SFR et la Voix De l'Enfant ont constitué un comité de pilotage. Chaque projet présenté par les associations sera soumis, après approbation de SFR lors des Comités de Pilotage, au Comité du Fonds d'Aide aux Programmes Nationaux qui décidera de l'octroi des co-financements.



Colloque "Ethique et Entreprise : Commerce Ethique et Droit à l'Enfance"

Le 27 septembre dernier, la Voix De l'Enfant a réuni dans une salle prestigieuse du Centre de Conférences Internationales une centaine de participants. Chefs d'entreprises, représentants d'organisations, politiques et journalistes ont réfléchi et débattu ensemble sur les enjeux du commerce éthique et la place de l'enfant.

Deux tables rondes en plénière et des ateliers réunissant notamment, Jacques Attali (Président de Planet Finance), Michel-Edouard Leclerc (Président des Centres Distributeurs E.Leclerc), Jean-Daniel Leroy (Directeur du bureau de l'Organisation Internationale du Travail - France), Cécile Sportis (Directrice du Bureau de Liaison de Paris du Programme Alimentaire Mondial), Antoine Vaccaro (Vice-Président de TBWA - Directeur de Non Profit), etc..., ont ponctué les échanges de la journée.



De gauche à droite : Bernard Cordier (Président de la Voix De l'Enfant), Jacques Attali, Sébastien Cornuau (Directeur de La Mode est à Vous), Pascal Canfin (journaliste à Alternatives Internationales) et Michel-Edouard Leclerc lors de la table ronde de la matinée sur "La Chaîne des responsabilités au sein du commerce éthique"

Cette rencontre a donné lieu à des débats et des échanges sur la place de l'enfant qui travaille dans la société et dans l'entreprise et sur le rôle que jouent les entreprises et les associations pour permettre à ces enfants de vivre leur enfance.

Les réflexions et solutions exprimées au cours de cette journée donneront lieu à des propositions et recommandations qui seront portées par la Voix De l'Enfant.

Les actes du colloque seront publiés en fin d'année. Si vous souhaitez les recevoir, merci d'envoyer un email à info@lavoixdelenfant.org.

Extraits du discours d'ouverture de Madame Christine Lagarde, Ministre déléguée au Commerce Extérieur

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis 25 ans déjà, La Voix De l'Enfant se bat pour " le bien-être de l'enfant ", de l'enfant quelque soit son origine, son pays, sa nationalité... Cette mobilisation est une mobilisation collective, qui nous concerne tous. Faire respecter les droits de l'enfant et les soustraire à l'exploitation économique doit être un combat commun.

Dès le début, La Voix De l'Enfant a su se poser comme une interface entre le terrain, les Pouvoirs Publics, les Instances européennes et internationales. Ce colloque réunissant entreprises, organisations syndicales, organisations internationales et responsables politiques, s'inscrit donc parfaitement dans cette volonté d'échanges et de dialogue avec l'ensemble des acteurs clés en matière de progrès social.

Avant tout, nous pouvons admirer et encourager le combat de La Voix De l'Enfant, un combat qui porte ses fruits, des victoires tant au niveau national qu'international qui doivent être soulignées. (...) La lutte contre le travail des enfants s'inscrit dans ce type de démarche.

Rappelons-le, en 1989, 191 pays, dont la France, signaient puis ratifiaient la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'article 32 de cette convention stipule que " les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique (...). "

Pour répondre à cette exigence les Etats parties sont donc chargés de prendre les mesures nécessaires que ce soit d'un point de vue législatif, administratif, social et éducatif.

En particulier, il leur incombe de fixer un âge minimum d'admission à l'emploi, de prévoir une réglementation appropriée, des horaires de travail et des conditions d'emploi, mais aussi de prévoir des peines ou d'autres sanctions en cas de non respect de ces dispositions...

La France a également ratifié le 11 septembre 2001 la convention 182 de

l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants.(...)

Autre point encourageant, la prise de conscience du fait que la lutte contre le travail des enfants est étroitement liée au développement de l'instruction a fortement progressé. (...)

L'appropriation par les pays en développement de la lutte contre le travail des enfants et la création de plans d'action assortis de délais est devenu pour ces pays une priorité nationale. (...)

Pourtant aujourd'hui encore, et comme vous le rappelez, 250 millions d'enfants travaillent illégalement dans le monde dont 180 millions dans des conditions intolérables d'exploitation, 73 millions sont âgés de moins de dix ans, 8.4 millions sont victimes de l'esclavage, du trafic et de la prostitution. Chaque année, 22 000 enfants décèdent à la suite d'accidents du travail. Autant dire que le combat n'est pas terminé. (...)

C'est donc bien en terme de choix de politiques de développement, d'investissement, de stratégie d'entreprises, de choix de société que nous devons raisonner. (...)

Le commerce éthique met l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises, notamment des entreprises du Nord qui ont des relations commerciales importantes avec le Sud (...)

Le commerce éthique établit également une relation de confiance avec les autres acteurs de la chaîne : les consommateurs mais aussi les syndicats, les associations, les pouvoirs publics. (...)

Ces sujets sont essentiels. J'ai la conviction que l'économie mondialisée a besoin de cadres réglementaires appropriés au plan international. L'ensemble des règles et des valeurs relatives au droit du travail et à la prise en compte des enjeux environnementaux doit y être intégré si on veut que la mondialisation soit réellement porteuse de progrès et soit perçue positivement par les citoyens.

Merci à la Voix De l'Enfant de permettre d'échanger et d'avancer. Merci."

Extraits de l'Avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) relatif au projet de loi sur la prévention de la délinquance (adopté le 21 septembre 2006)

"La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), attentive aux questions relatives à la sécurité des personnes et à la prévention de la délinquance, rappelle la nécessité de lutter contre la grande délinquance et la criminalité organisée mais dans le respect de l'exercice des libertés et des droits individuels et en conciliation avec le respect des droits fondamentaux de la personne, notamment le respect de la liberté d'aller et venir, de la dignité humaine, des principes du procès équitable, des droits de la défense, et des règles énoncées dans l'article préliminaire du code de procédure pénale. Est regrettée l'absence de cohérence globale du projet de loi qui le rend opportun et peu répondant à la crise ponctuelle des violences urbaines de novembre 2005. Par ailleurs, la juxtaposition de mesures diverses et leurs implications sur neuf codes et lois, en fait une loi "fourre-tout" qui occulte la logique éventuelle d'un texte pourtant attendu de la part de nombreux professionnels. De nombreuses inquiétudes sont élevées, notamment à l'égard des familles les plus défavorisées et se trouvant déjà dans une situation avancée de précarité en les stigmatisant et en instaurant à leur encontre contrôle et suspicion systématique.

Sur le rôle du Maire :

La CNCDH s'interroge sur la place centrale donnée au Maire qui devient ainsi le pivot de ce dispositif, notamment par la généralisation du Conseil Local de Prévention de la Délinquance. En effet, on peut s'interroger sur la constitutionnalité d'une disposition qui laisse au seul pouvoir exécutif le soin d'en déterminer les membres et le fonctionnement. Elle s'associe ainsi à l'avis de la CNIL du 13 juin 2006 pour qui ces dispositions sont disproportionnées.

Sur le Conseil pour les droits et devoirs des familles :

Le partage d'informations et de données sensibles, le nombre des intervenants potentiels, l'absence de contrôle sur les informations transmises, la quasi-tutelle sur les prestations familiales, l'absence d'indication sur les voies de recours possibles sont autant de sujets devant lesquels les familles les plus fragiles risquent de se trouver démunies. Sur l'ensemble des questions relatives à la mise en place du Conseil pour les droits et devoirs des

familles, la CNCDH souhaite que le législateur apporte les garanties nécessaires et encadre le dispositif de telle sorte que les droits et la vie privée des familles soient pleinement reconnus et respectés.

Sur le partage d'informations :

La prévision d'un Coordonnateur désigné par le Maire parmi les intervenants sociaux pourrait être l'occasion de réfléchir aux conditions de l'éventuelle réactualisation de la circulaire conjointe du ministère de la Justice et du ministère de la Santé du 21 juin 1996 sur le secret partagé afin d'assurer la transmission des seuls éléments nécessaires, des conséquences de cette transmission et de leurs destinés.

Sur le rôle des travailleurs sociaux :

Elle demande que leur statut soit mieux défini et garanti.

Sur la mise en place ou l'extension des fichiers :

La CNCDH s'interroge sur la portée des dispositions concernant le traitement automatisé d'informations, "où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales ainsi que par l'inspecteur d'académie" et rappelle ses préoccupations devant les conditions d'effacement des données sensibles. La CNIL a ainsi estimé nécessaire de proposer au Gouvernement de préciser la rédaction en opérant une distinction claire entre les personnes ayant un accès direct au traitement par des moyens sécurisés (...), et celles qui seraient destinataires des données enregistrées dans ce traitement (...).

Sur l'hospitalisation d'office :

La CNCDH s'étonne des pouvoirs donnés aux Maires (et à Paris aux Commissaires de Police) en matière d'hospitalisation d'office (qui peut durer 72 heures sans contrôle judiciaire) qui étaient autrefois du seul ressort du Préfet. Cette mesure constituant, selon de nombreux psychiatres, un recul des droits de la personne fragile ou malade.

Sur la délinquance des mineurs :

La CNCDH rappelle que "la tentation de répondre (...) à la demande de sévérité toujours croissante doit être maîtrisée : la

"délinquance zéro" relève du fantasme, et la "tolérance zéro" du totalitarisme juridique. Il faut au contraire différencier les réponses pénales (...)"

Tout en saluant l'apparition d'une nouvelle mesure pénale, la "sanction-réparation" qui oblige l'auteur d'un dommage à une victime à remettre, dans la mesure du possible, la situation dans son état d'origine, la CNCDH rappelle que le texte applicable aux mineurs reste l'ordonnance modifiée n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, qui donne une priorité à l'éducatif sur le répressif, et affirme le principe du privilège de juridiction (juridiction spécialisée du tribunal et des magistrats pour enfants). De plus, la CNCDH estime inopportune les mesures de placement de mineurs d'au moins dix ans ajoutées à l'article 15-1 de l'ordonnance de 1945. La rupture d'un enfant de dix ans avec son environnement social et affectif est-elle une réponse adaptée à sa socialisation? Enfin, la CNCDH rappelle que la prévention de la délinquance se fait avant tout en amont, et que les domaines de l'éducation et du travail devraient être privilégiés.

Sur le service volontaire citoyen :

La CNCDH voit dans la création du service volontaire citoyen et la reconnaissance de cette fonction dans une évolution de carrière une mesure positive qui existe déjà à la police municipale.

Sur le secret professionnel des médecins :

La disposition qui prévoit que le médecin pourra se passer de l'accord du conjoint, du concubin ou du partenaire victime de violences pour saisir le Procureur de la République, et qui met ainsi la personne victime de violences au rang des mineurs, ne semble pas justifiée. Elle risque de provoquer, au contraire dans certains cas, une absence de demande de soins médicaux.

Sur les voies de recours :

Etant donné les nouveaux pouvoirs donnés aux maires, coordonnateurs et/ou au Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, la CNCDH demande que ces pouvoirs soient assortis des conditions nécessaires à l'exercice du droit de recours de l'administré, droit fondamental s'inscrivant dans les libertés individuelles garantit par la constitution française."



Un bateau pour le Liban

Le 11 août dernier, le bateau " Cap Camarat " affrété par le Ministère des Affaires Etrangères et offert par la compagnie CMA - CGM a quitté le port autonome de Marseille afin d'acheminer plus de 1500 tonnes d'aide humanitaire à Beyrouth.



Nous adressons nos sincères remerciements à ces deux structures qui ont su répondre généreusement à la détresse de la population libanaise.

La Voix De l'Enfant, avec les associations membres de la " Plateforme pour les enfants victimes au Moyen-Orient ", a participé à cet envoi en collectant près de 15 tonnes de médicaments, matériel médical, lait, nourriture, produits d'hygiène, matelas et vêtements afin de venir en aide aux populations déplacées et en tout premier lieu aux enfants.

Plusieurs associations locales partenaires en ont été destinataires et ont pu distribuer au plus vite le fruit de la collecte. Un soutien financier leur a également été apporté immédiatement après le début du conflit.

Un grand merci aux associations qui se sont mobilisées pour répondre aux besoins les plus pressés du terrain : la Maison de Sagesse, Un Enfant Une Promesse, Enfants Du Monde Marseille, Association de Logistique Médicale Humanitaire, Solimed, Association des Médecins Franco Libanais, Terre de Vie ; nous tenons également à remercier la communauté libanaise en France qui a su se mobiliser et augmenter la collecte par ses dons.

L'équipe de la Voix De l'Enfant et les associations membres restent naturellement mobilisées et préparent déjà un autre envoi de quatre conteneurs supplémentaires, représentant près de 40 tonnes de fret humanitaire. Jérôme Baptiste, le Coordinateur des Programmes Asie / Moyen-Orient, se rendra à Beyrouth très prochainement afin de réceptionner et distribuer la marchandise, et s'assurer que les projets soutenus évoluent dans le bon sens.



La distribution des produits de première nécessité s'organise.

Ce sera également l'occasion de mobiliser les associations afin de finaliser les projets à venir qui seront orientés autour de trois axes :

- L'éducation : un système de bourses scolaires sera mis en place pour soutenir les familles les plus démunies, afin d'assurer la scolarité des enfants, un suivi médical et un repas quotidien

- La préparation de l'hiver : de nombreuses familles se retrouvent sans toit, leurs maisons ayant été détruites ou endommagées ; des abris, matelas et couvertures leur seront fournis afin de passer l'hiver à l'abri du froid et dans des conditions de vie dignes

- Les réfugiés palestiniens : un soutien tout particulier sera apporté aux enfants de 5 camps de réfugiés palestiniens ; les centres de jeu et de soutien scolaire seront renforcés et la fourniture de lait infantile sera assurée pour les familles ayant des enfants en bas âge.

LA VOIX DE L'ENFANT AGIS 2005-2007



Avec le soutien financier du programme AGIS

Commission Européenne - Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité

Les 22, 23 et 24 Septembre 2006, a eu lieu à Londres la deuxième Conférence Internationale du programme AGIS.

Après les réunions de chaque Comité de Suivi National, les partenaires du projet se sont rencontrés afin de poursuivre les discussions et l'état des lieux en matière de recueil de la parole des enfants victimes d'agressions sexuelles.

Lors de cette Conférence, les participants ont eu l'occasion de rencontrer le nouveau partenaire qui a remplacé l'association autrichienne dans le projet ; il s'agit de l'association Belge SOS Enfants constituée par une équipe pluridisciplinaire, très impliquée dans l'accompagnement des enfants victimes, représentée, lors de cette conférence, par un pédopsychiatre.

La réunion s'est orientée vers une discussion sur les différents systèmes d'audition de l'enfant victime d'agressions sexuelles, sur les pratiques communes et les différences dans chaque pays. Ces échanges ont permis d'élargir l'analyse de l'état des lieux en prenant en compte les problématiques liées à l'auteur présumé.

Une visite dans un centre d'audition a été organisée par le partenaire anglais. Cette expérience a pu donner un caractère plus concret aux réflexions développées et mener à l'élaboration des points de discussions. Ces thèmes qui devront guider les réflexions au sein des Comités de Suivi Nationaux permettront de finaliser l'état des lieux et d'orienter le travail vers la formulation de standards communs de bonnes pratiques.

La prochaine Conférence se tiendra à Florence en Février 2007.

INFOS MEMBRES

Fonds d'Aide aux Programmes

Le 7 septembre dernier, le Comité de Pilotage du Fonds d'Aide aux Programmes Internationaux et le Comité de Pilotage du Fonds d'Aide aux Programmes Nationaux de la Voix De l'Enfant ont attribué plusieurs cofinancements à des associations membres :

Programmes Internationaux

■ **La Maison de Sagesse** : Réhabilitation d'un groupe de jeunes sourds à l'IRAP au Liban.

Le projet a pour objectif d'amener 8 adolescents sourds à présenter les épreuves du Brevet officiel libanais. L'obtention de ce diplôme leur facilitera l'accès à un bac technique ou à un emploi.

■ **Enfants d'Ici et d'Ailleurs** : Aide à la scolarisation à Madagascar.

Le projet vise à permettre la scolarisation de 500 enfants de 7 écoles à Antananarivo, Antsiranama et Antsirabe, leur assurer au moins un repas par jour et surveiller leur santé.

■ **Enfants du Monde** : Lutte contre la maladie du Noma au Burkina Faso.

Le projet a pour objectif de lutter contre le Noma, notamment par la mise en place d'un véhicule médicalisé pour détecter les noma et apporter des soins aux enfants de brousse qui n'ont pas accès aux centres de santé.

■ **Moradia Associação Civil** : Désintoxication d'enfants des rues accueillis au Brésil.

Le projet vise à envoyer en cure de désintoxication de drogues 6 jeunes qui vivaient dans la rue et qui ont été recueillis par l'association.

■ **Alouette** : Structure d'hébergement pour jeunes filles victimes d'agressions sexuelles aux Philippines.

Le projet a pour objectif de réintégrer les jeunes filles victimes de violences sexuelles dans la vie communautaire. Dans ce lieu d'accueil, elles bénéficient d'une prise en charge thérapeutique adaptée à leurs besoins et suivent une scolarité traditionnelle.

■ **Enfants et Développement** :

Education des enfants issus des minorités ethniques au Vietnam.

Le projet s'inscrit dans un programme de développement intégré visant à améliorer l'ensemble des conditions de vie, de santé et d'éducation des enfants issus de minorités ethniques à travers 3 volets : santé, développement communautaire et éducation

Soutien exceptionnel

Le Comité de Pilotage a décidé d'apporter un soutien exceptionnel à l'association marocaine Asdrem Mfoulga Ifoulki, soutenue par l'association Bayti, membre de la Voix De l'Enfant. Ainsi, 612 sacs à dos et 168 cartables ont pu être distribués aux élèves de la région de Marrakech. 1000 élèves ont ainsi bénéficié de kits scolaires pour la rentrée des classes 2006 / 2007.

Programmes France

■ **Parcours d'Exil** : Elargissement des activités du groupe insertion.

Le programme a pour objectif de donner des cours d'informatique aux mineurs isolés étrangers afin de faciliter leur insertion professionnelle et leur resocialisation.

■ **Le Cri de l'Enfant en Pays d'Aix** : Information - sensibilisation - prévention de la maltraitance et des violences sexuelles.

Le projet a pour objectif de sensibiliser et de prévenir toute forme de maltraitance sur mineurs. L'équipe de bénévoles recevra une formation (pédagogique, juridique et psychologique) afin d'intervenir auprès des enfants et des professionnels.

■ **Dessine Moi Un Mouton** : Séjours thérapeutiques.

Ce programme a pour objectif de permettre à des enfants malades ou ayant un proche touché par le SIDA de partir en vacances. Ces séjours sont le point de départ du travail effectué toute l'année avec les parents et les enfants.

Programmes ETAT CIVIL

SOS Enfants :

La Voix De l'Enfant renouvelle son soutien à SOS Enfants pour deux de ses campagnes Etat Civil:

■ au Cameroun auprès de la population pygmées bagyeli.



Ce projet vise à sensibiliser la population à l'importance de l'enregistrement à l'Etat Civil des enfants dès la naissance et à procurer un acte de naissance à 450 enfants pygmées bagyéli vivant dans les campements.

■ en République Démocratique du Congo :

Ce projet a pour objectif de mettre en place une formation pour les agents de l'état et les membres concernés des organisations locales encadrées par le CACUDEKI, association locale partenaire. Cette formation sera le préalable à une 2ème campagne d'Etat Civil menée dans le territoire du Lubéro à l'Est du Nord Kivu.

DEI Mauritanie :

La Voix De l'Enfant apporte, pour la 3ème année, son soutien à l'association DEI Mauritanie pour son programme de capitalisation et d'élargissement de la campagne de sensibilisation en Mauritanie.

Ce projet a pour objectifs : de capitaliser à travers un séminaire les enseignements et les méthodes des deux précédentes campagnes sur l'état civil et d'élargir la campagne de sensibilisation et formation sur l'état civil aux communes de Wad Naga, Awleigat et El Aria dans le département de Wad Naga.



Krousar Thmey

Quoi de mieux pour un enfant ayant perdu toute notion de vie en société que de retrouver un environnement stable au sein d'un véritable foyer. C'est l'objectif du programme des Maisons Familiales de Krousar Thmey, programme qui œuvre pour que les enfants les plus déstabilisés deviennent des adultes responsables et autonomes.



Preuve du succès, la 10^{ème} Maison Familiale vient d'ouvrir ses portes à Battambang.

M. et Mme Tol, déjà parents d'une petite fille de 6 ans, ont donc été recrutés pour prendre soin, éduquer et redonner un sens à la vie d'une dizaine d'enfants.

Le papa est professeur à l'école publique. La maman, ancienne institutrice, s'occupe désormais de toute cette joyeuse troupe. Mais pour augmenter leur budget mensuel, elle effectue quelques travaux de couture et leur terrain est tel qu'ils auront la place pour élever quelques animaux, faire pousser quelques fruits et légumes et ainsi arrondir les fins de mois. La vie est organisée comme dans toute famille Khmère : les plus grands aident les plus petits, chacun participe aux tâches ménagères, tous vont à l'école publique...

Enfants du Monde

La Fondation Hôpital St. Joseph et son équipe de cardiologues, de chirurgiens et de personnel soignant offrent des opérations lourdes gratuites à des enfants qui ne peuvent pas être opérés dans leur pays.

Enfants du Monde se charge des démarches administratives, organise et paye éventuellement les billets d'avion et recherche des familles d'accueil. Celles-ci prennent totalement en charge les enfants pendant leur séjour et sont suivies par les deux bénévoles responsables qui entretiennent avec ces familles des liens permanents. Sans le concours des membres de cette chaîne de solidarité, cette action serait impossible.

Au cours du premier semestre 2006, cinq enfants ont été accueillis à Marseille :



tous étaient atteints de cardiopathies lourdes et ont été opérés avant de repartir dans leur pays.

Il s'agissait d'un Béninois de 5 ans, de 2 Maliens de 14 et 15 ans, d'un Malgache de 8 ans et d'un Marocain de 9 ans. L'état de santé particulièrement dégradé du jeune Malien a nécessité 5 interventions.

Au cours du second semestre 2006, 6 autres interventions sont prévues.

Planète Enfants

Planète Enfants vient de terminer son programme de lutte contre la traite des êtres humains au Népal, dont le volet alphabétisation a été cofinancé par la Voix De l'Enfant.



Voici en quelques lignes le résultat de trois années de travail :

- 1375 activistes, dont 205 policiers ont été formés au cycle de projet, à la gestion, à l'informatique, aux droits de l'homme, aux techniques d'alphabétisation et de sensibilisation,
- 245 000 brochures distribuées, 178 panneaux installés, 14 émissions radio, 476 actions communautaires et 180 représentations théâtrales menées lors de campagnes de sensibilisation et de prévention,
- 248 classes d'alphabétisation ont permis à 6 285 jeunes filles de sortir de l'illettrisme,
- 25 points de transit ont été placés sous surveillance, 346 victimes ont été interceptées et protégées dans 11 structures d'accueil,
- Une base de données alimentée par 16 informaticiens a été créée à l'échelle nationale.



DEDUCTION FISCALE

Pour les particuliers, la réduction d'impôt est égale à 75% du montant du don dans la limite de 479 Euros du revenu net imposable. Au-delà de 479 Euros, les dons sont déductibles à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % des revenus imposables.

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, l'ensemble des versements au titre du mécénat permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. Au delà, ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants dans la limite de 5 pour mille.

LEGS ET DONATION

En dehors de vos dons et parrainages, il vous est possible de contribuer au développement de notre action par un legs ou une donation. Vous pouvez, en effet, faire don à La Voix De l'Enfant, par acte notarié, d'une partie de votre patrimoine. Notre Fédération étant reconnue à "caractère de bienfaisance" par la Préfecture de Paris, vous serez exonérés des droits de succession pour les sommes versées.

Association de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision du 22 mars 2005 délivrée par la Préfecture de Paris.

En application de l'article 27 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services. En vous adressant au siège de La Voix De l'Enfant, vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression.

La Voix De l'Enfant s'engage à ne pas échanger son fichier.



NOUVEAUX MEMBRES

■ Génération 22

Génération 22 regroupe les familles d'enfants et adultes atteints du syndrome de Di George ou micro-délétion du Chromosome 22. L'association œuvre sans relâche pour sensibiliser et informer les familles et les professionnels pour permettre une détection au plus tôt et une prise en charge adaptée.

Coordonnées :

Génération 22

24 rue Constant Strohl

67000 STRASBOURG

Tel : 03 88 31 81 32

www.generation22.asso.fr

■ Paint a Smile



La mission de Paint a Smile est de réduire l'angoisse et de dédramatiser les séjours hospitaliers des enfants, en métamorphosant l'environnement froid et impersonnel de l'hôpital en un monde coloré et accueillant propice à l'évasion et au rêve.

Coordonnées :

Paint a Smile

13, Grand'Rue

CH-1204 Genève, SUISSE

Tel : + 41 22 317 9090

Site Internet : www.paintasmile.org

■ GPAS



Le Réseau G.P.A.S. , Groupes de Pédagogie et d'Animation Sociale, est composé de 5 associations : le GPAS Brest, le GAPAS, Cap Sizun, le GRPAS, Rennes, le GP Economie Solidaire, Brest et l'ONG GPAS Pologne (pratiques éducatives de rue) .

Coordonnées :

GPAS

2 rue Père Ricard

BP 23117

29231 Brest cedex 3

Email : gpas@infini.fr

■ Rencontres Jeunes et Handicaps

Cette association a pour objet d'organiser des campagnes de sensibilisation, auprès des jeunes, au sujet des personnes handicapées et des situations à risques pouvant provoquer des incapacités. Elle met en œuvre des activités de conseil et de formation pour faire évoluer le regard de notre société sur les handicaps et la personne handicapée.

Coordonnées :

Rencontres Jeunes et Handicaps

40 avenue du Général de Gaulle

94160 Saint-Mandé

Tel/Fax : 01.48.08.23.28

Email : buffiere@rencjeuhandi.org

PARTENARIATS

■ CARTIER



Le bracelet cordon de la collection LOVE sera vendu jusqu'au 31 décembre 2006 dans toutes les boutiques Cartier de France au profit de la Voix De l'Enfant, au prix de 390€.



© Cartier

Pour chaque bracelet cordon vendu, Cartier reversera 100 € à la Voix De l'Enfant, qui partagera le don réuni au terme de cette opération avec 4 de ses associations membres : Aide à l'Enfance Tibétaine, Sport Sans Frontières, Un Enfant Par La Main et Un Enfant Une Promesse.

■ TRUFFAUT

Les Jardinerie Truffaut ont remis un chèque de 9 100 € à la Voix De l'Enfant en présence de jeunes de l'association Solidimey et de Taïg Khris (champion du monde de rollers) et Mathieu Johann (Star Academy), ambassadeurs de la Voix De l'Enfant.

Un immense MERCI à nos deux partenaires pour leur soutien.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Je souhaite participer aux actions de la Fédération la Voix De l'Enfant en faisant un don de:



15 €

(98,39 F)



30 €

(196,79 F)



76 €

(498,53 F)



Autre



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **La Voix De l'Enfant** et adressés avec le bulletin à :
La Voix De l'Enfant - B.P. 301- 75464 Paris cedex 10 ou par virement au CCP Paris 15 301 75 P

Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Tr 3-2006

